



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

CONCOURS PARTICULIER  
EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

COLLECTIONS PATRIMONIALES : ÉQUIPEMENT MOBILIER OU  
D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DESTINÉES A AMÉLIORER LES  
CONDITIONS DE PRÉSERVATION ET DE CONSERVATION

Constitution du dossier de demande de subvention à l'État

Les dossiers doivent être adressés à la préfecture du département de ressort, avec copie à la DRAC, par voie électronique et par voie postale (deux exemplaires du dossier pour des dépenses inférieures à 1 M€ TTC, trois exemplaires au-delà de ce montant).

Vous pouvez vous référer à la fiche recensant les coordonnées des différents services de l'État.

## Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier
  - adoptant l'avant-projet de l'opération
  - arrêtant le montant prévisionnel total des dépenses HT et TTC, le coût des travaux (gros œuvre et second œuvre) et celui des honoraires de l'architecte
  - précisant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération

- indiquant la surface de plancher de l'aménagement réalisé
- sollicitant une subvention de l'État
  
- Plan de financement en HT, daté et signé
  
- Échéancier des dépenses en cas de projet pluriannuel, daté et signé
  
- Plans au 1 cm/m ainsi que le plan de situation au sein de l'établissement
  
- Devis estimatif détaillé par lots
  
- Note explicative précisant l'objet de l'opération (rapport sur l'existant et programme du futur aménagement)
  
- Permis de construire (et avis des services préfectoraux de sécurité), si l'opération l'impose
  
- R I B ou IBAN
  
- N° SIRET
  
- Nom(s) et coordonnées(s) de la ou des personnes référentes

**Veillez noter que la date limite de réception des dossiers est fixée  
au 15 mai 2021**